

Rapport relatif à l'application de l'article 173-VI de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte

(Informations requises dans le cadre du décret n° 2015-1850 au 31 décembre 2020)

<p>Démarche générale de prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la politique d'investissement et de gestion des risques.</p>	<p>Prise en compte des risques de durabilité dans la politique d'investissement : Axeleo Capital décline une approche « exclusion » et « engagement » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique d'exclusion de certains secteurs dont les activités directement ou indirectement liées au charbon (<i>cf. Charte ESG publiée sur notre site web</i>) - Due diligence ESG interne avant tout primo-investissement - Intégration d'une clause ESG dans tous les pactes d'actionnaires : engagement de moyens de la part de la participation de tendre vers une amélioration de sa démarche sociétale - Enquête annuelle ESG et mise en place de plans d'actions et stratégie d'engagement en phase de détention <p>Les risques de durabilité sont intégrés à la cartographie des risques et font l'objet d'une évaluation annuelle au travers du résultat de l'enquête annuelle. Une revue de portefeuille dédiée est organisée à compter de 2021.</p>
<p>Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients souscripteurs</p>	<p>Contenu : résultats de l'enquête annuelle ESG et information sur l'approche globale ESG Fréquence : Annuelle Moyen : Rapport annuel de gestion du FPCI</p>
<p>Liste des FPCI concernés par la prise en compte des critères ESG et part en % des encours totaux d'Axeleo Capital</p>	<p>100% des encours des deux FPCI gérés par Axeleo Capital : Axeleo Capital 1 – code ISIN : FR0013260924 Axeleo Proptech 1 – code ISIN : FR0013493525</p>
<p>Adhésion de la SGP ou des FPCI à des chartes, codes, initiatives et labels relatifs à l'intégration des critères ESG</p>	<p>Août 2019 : adhésion d'Axeleo Capital aux PRI de l'ONU visant à intégrer les critères ESG tout au long du processus d'investissement.</p> <p>Octobre 2019 : signature de la charte du collectif SISTA (VC) visant à réduire les inégalités de financement entre les hommes et les femmes dans le secteur numérique</p>

	<p>Février 2020 : signature de la charte Parité de France Invest visant à favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent.</p> <p>Novembre 2020 : obtention par le FPCI Axeleo Proptech 1 du Label France Relance</p>
<p><u>Description</u> des risques ESG, de l'exposition de l'activité à ces risques, et des procédures internes permettant de les identifier et de les gérer.</p>	<p><u>Principaux risques ESG du portefeuille</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche RSE peu formalisée - Taux de féminisation faible (effectif global & comités exécutifs et non-exécutifs) - Peu de budget alloué au développement des compétences <p>Absence de risque significatif lié au climat identifié. Les participations du portefeuille sont des startups innovantes dans le secteur de la tech et du digital, en phase d'amorçage qui se structurent au fil de l'eau.</p> <p><u>Procédure d'identification des risques ESG</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En phase de pré-investissement au travers de l'analyse du questionnaire de due diligence ESG - En phase de détention via l'analyse du questionnaire annuel de suivi <p><u>Gestion des risques ESG</u> : engagement de moyens d'amélioration. Des plans d'actions dédiés peuvent être préconisés par la société de gestion.</p>
<p>Méthodologie et critères ESG au niveau de chaque FIA</p>	<p>Axeleo Capital déploie auprès de son portefeuille un questionnaire annuel de suivi ESG visant à mesurer la maturité et l'appétence des participations sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. Les réponses à ce questionnaire donnent lieu à une notation interne ESG basée sur les données déclaratives des participations. Le questionnaire est commun aux différents FPCI.</p> <p>Le questionnaire comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des questions sur le domaine « Environnement » donnant lieu à l'obtention d'un score maximum de 15 points. Les questions portent entre autres, sur la mise en place d'initiatives environnementales sur le lieu de travail, au sein de l'activité, la mesure d'indicateurs environnementaux (bilan carbone), la mise en place de politiques environnementales et de gestion du risque environnemental ;

	<ul style="list-style-type: none">- des questions sur le domaine « Social » donnant lieu à l'obtention d'un score maximum de 18 points. Les questions portent entre autres sur la précarité des emplois, la diversité de genres au sein des effectifs, la formation, les mécanismes de partage de la valeur, la mise en place d'initiatives de qualité de vie au travail, le suivi de l'absentéisme, de l'accidentologie, l'existence de litiges en matière sociale ; - des questions sur le domaine « Gouvernance » donnant lieu à l'obtention d'un score maximum de 18 points. Les questions portent entre autres sur la diversité de genres au sein des organes de direction (exécutifs et non exécutifs), la présence de membres indépendants au sein de l'organe non exécutif, l'existence d'une démarche RSE et impact formalisée au travers de procédures et chartes (ex : code de conduite, suivi des prestataires, PSSI, politique de gestion des données personnelles)
--	---

Pour rappel, les FIA gérés par AXELEO CAPITAL sont des FPCI fermés destinés à une clientèle d'investisseurs professionnels ou assimilés qui ne font pas la promotion de caractéristiques ESG ou d'investissement durable. Les encours gérés par Axeleo Capital sont inférieurs à 500 millions d'euros.